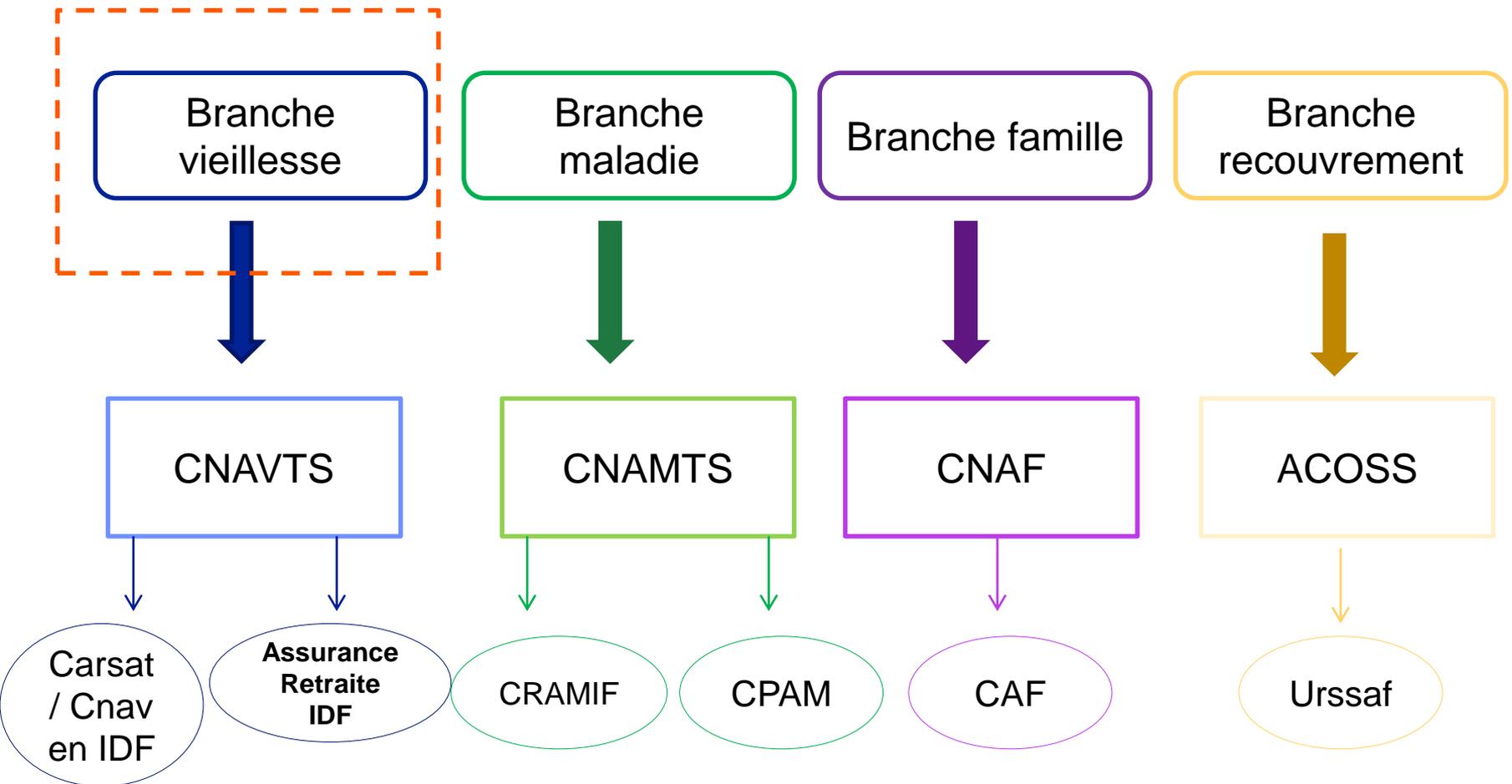


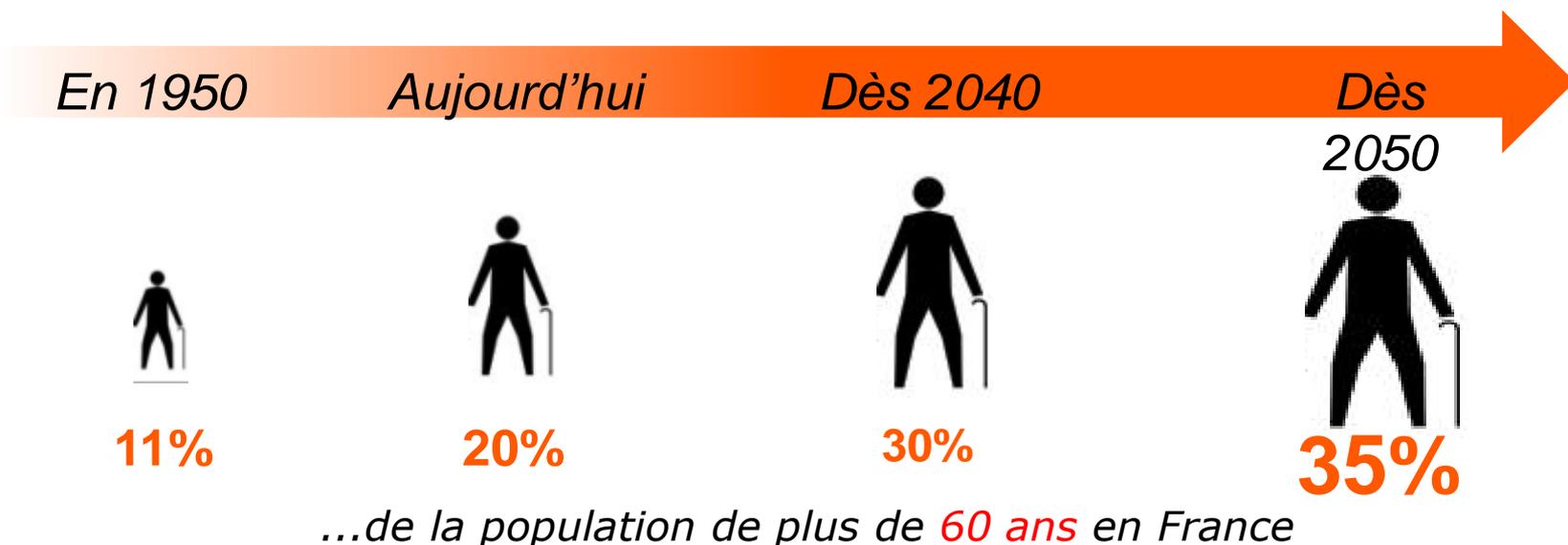
La politique d'action sociale de la Cnav en Ile-de-France



- Le réseau de l'Assurance retraite est constitué de la **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse**, de **15 CARSAT**, de **4 caisses générales de sécurité sociale** (Outre-mer) et d'**1 caisse de sécurité sociale** (Mayotte).
- La CNAV, **établissement public à caractère administratif**, est chargée d'organiser et de gérer la retraite du régime général de la sécurité sociale et de piloter le réseau.
- En Ile-de-France, **la CNAV tient le rôle de caisse de retraite régionale** : c'est l'assurance retraite Ile-de-France. Elle gère la retraite du régime général, en assurant la tenue des comptes des cotisants, le calcul et le paiement des retraites et l'action sociale.

2. Quelle est la politique d'action sociale de la Cnav et pourquoi vous soutient-elle ?

Les défis posés par le vieillissement démographique



- > Quid des dépenses liées à la dépendance ?
 - 34 milliards d'euros en 2010
 - Entre 8,5 et 10,3 milliards d'euros de plus en 2040
- > Espérance de vie vs Espérance de vie sans incapacité (EVSI) ?
 - Enjeu : gagner 2 ans d'EVSI d'ici 2020
- > Quid de l'adaptation des logements au vieillissement ?
 - Seuls 6% des logements adaptés en France (16% aux Pays-Bas)

- Aujourd'hui, 8,3 millions de personnes occupent la fonction d'aidant dont 4,3 millions auprès de personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile (dont 3,4 millions pour des actes de la vie quotidienne). L'aidant unique est dans 44 % des situations le conjoint, dans 12 % des cas un enfant et dans 13 % des cas un parent. Les aidants ont en moyenne 52 ans mais 33 % sont retraités .
- La situation d'aidant familial constitue un facteur de risque de perte d'autonomie pris en compte dans le cadre de la politique d'action sociale de la CNAV.

Trois cibles :

- *Jeunes retraités autour du passage à la retraite*
 - *Retraités « installés » dans la retraite*
 - *Retraités fragilisés*

- **La politique d'action sociale se structure autour de trois niveaux d'intervention:**
 1. **Informier et conseiller l'ensemble des retraités,**
 2. **Développer les actions collectives de prévention,**
 3. **Accompagner les retraités les plus fragiles.**

Niveau 1 : Informier et conseiller l'ensemble des retraités

■ La tenue de forums

L'Assurance Retraite Ile-de-France organise **des forums du bien vieillir**, avec le concours d'institutions et d'associations intervenant dans le domaine de la prévention.

Une journée pour s'informer, être conseillé et orienté vers des services et prestations adaptés, participer à des animations pédagogiques et ludiques, assister à des conférences,...

Objectif de la DASIF : proposer régulièrement cet événement aux personnes âgées et à leur entourage dans l'ensemble des départements franciliens.

Forums 2017

- Aulnay sous bois : 15 juin 2017
- Chilly Mazarin : 3 octobre 2017
- Melun : 21 novembre 2017

Les offres à destination des retraités

- Les livrets prévention de l'Assurance retraite et partenaires
- L'espace prévention sur www.lassuranceretraite-idf.fr

Un guide à destination des partenaires (P6 à 13)



Les canaux de diffusion de l'information :

- Les partenaires de proximité
- Les agences retraite
- Les salons / conférences et manifestations



Les caisses de retraite et Santé publique France vous aident à bien vivre votre âge



Loisirs, repas, mon couple...

A- A

BIEN DANS MA TÊTE

BIEN DANS MON CORPS

BIEN AVEC LES AUTRES

BIEN CHEZ SOI

BIEN AVEC MA CAISSE DE RETRAITE

Quelle est la différence entre vieillir et **BIEN** vieillir ?



DÉCOUVRIR



BIEN AVEC MA CAISSE DE RETRAITE



BIEN DANS MA TÊTE



BIEN VIEILLIR À MA MANIÈRE !

Site **national** présentant les différentes **actions de prévention** proposées par les caisses de retraite pour aider leurs assurés à **bien vieillir** et à **préserver leur autonomie**

Niveau 1 : Informer et conseiller l'ensemble des retraités

■ L'envoi de courriers informatifs sur des thèmes spécifiques autour de la prévention

- Envoi de courriers aux titulaires de l'ASPA pour proposition d'un Examen Périodique de Santé (EPS);
- Promotion du programme « Habiter Mieux » pour la lutte contre la précarité énergétique;
- Invitation aux ateliers du Prif.

Niveau 2 : Développer les actions collectives de prévention

■ Le groupement de coopération sociale et médico-sociale CNAV/MSA/RSI :

• le PRIF (Prévention Retraite Ile-de-France)



Mutualiser nos moyens et sensibiliser l'ensemble des retraités quelque soit leur régime de retraite d'appartenance.

Objectifs :

- Développement d'actions de prévention sur les territoires défavorisés,
- Création de parcours prévention pour une approche globale de la promotion du bien vieillir.

Niveau 2 : Développer les actions collectives de prévention

La mise en œuvre du Parcours prévention

FONCTIONS COGNITIVES

Les ateliers Mémoire - 11 séances

Comment fonctionne la mémoire ? Quels en sont les leviers et les freins ? Les participants apprennent et mettent en pratique des techniques de mémorisation et de stimulation adaptées et efficaces.

ACTIVITÉS PHYSIQUES

Les ateliers l'Équilibre en mouvement[®] - 12 séances

Dans ces ateliers, les seniors mettent en pratique des exercices ludiques pour améliorer leur équilibre, gagner en confiance et en renforcement musculaire, dans l'optique d'éviter les chutes.

Les ateliers D-Marche[®] - 5 séances

Ce programme créé scientifiquement renforce la motivation des participants à marcher quotidiennement pour entretenir leur santé. A l'aide de leur podomètre, les retraités sont invités à redécouvrir leur environnement d'un bon pas.

AMÉNAGEMENT DU DOMICILE

Les ateliers Bien chez soi - 5 séances

Les participants découvrent tous les conseils et les astuces pour rendre leur logement plus sûr, pratique et confortable. Un atelier concret et ludique pour anticiper l'aménagement de son domicile.

SANTÉ-FORME

Les ateliers du Bien-vieillir - 7 séances

Quelles bonnes pratiques adopter pour préserver son capital-santé ? Informations, conseils et échanges permettent aux participants d'adopter les comportements adéquats à une bonne hygiène de vie.

Les ateliers Bien dans son assiette - 5 séances

Au menu de cet atelier, conseils personnalisés pour une alimentation équilibrée et à budget raisonné. Plaisir et convivialité pour stimuler le goût et l'appétit, et réalisation d'un repas à partager ensemble.

APPROCHE ADAPTÉE POUR DIFFÉRENTS PUBLICS

Les ateliers Tremplin - 3 journées

Les nouveaux retraités trouvent ici les informations indispensables pour se projeter dans une retraite active et en bonne santé.

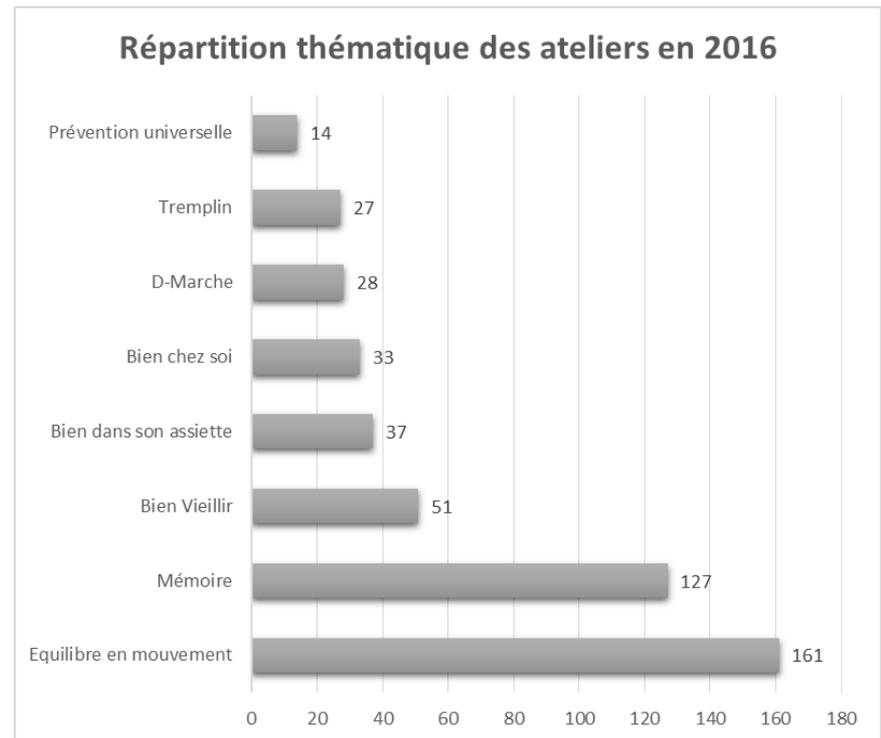
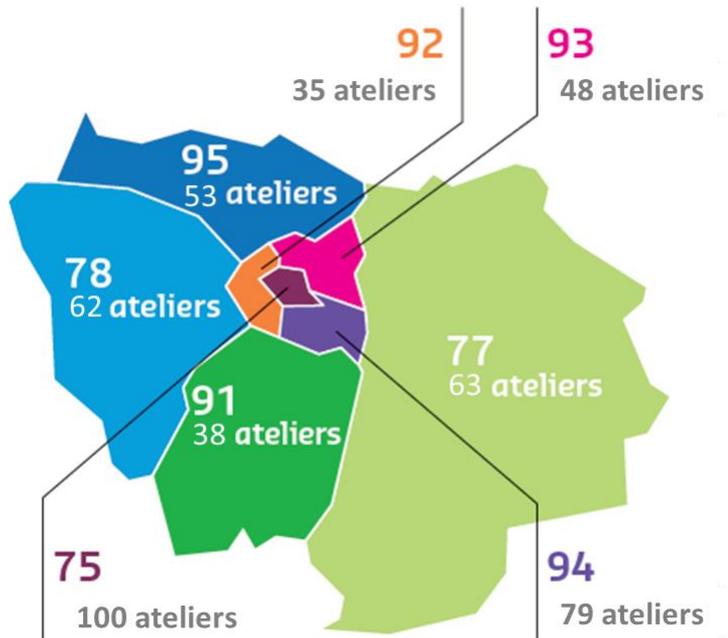
Les ateliers de Prévention universelle - 5 séances

Mémoire, activité physique, alimentation, hygiène de vie, estime de soi... Autant de thèmes essentiels abordés dans ces ateliers mis en place dans des lieux susceptibles d'accueillir des personnes fragilisées et éloignées des messages de prévention.



Niveau 2 : Développer les actions collectives de prévention

En 2016 : 478 ateliers réalisés dans les huit départements franciliens



Niveau 2 : Développer les actions collectives de prévention

Le PRIF développe, en complément des ateliers, des outils de sensibilisation à l'aménagement du logement :

- Le site www.jamenagemonlogement.fr , créé en 2014 avec Agevillage
- La maquette « connectée » qui permet de sensibiliser le grand public lors des forums



.Christiane Flouquet,
Administrateur du PRIF : christiane.flouquet@cnav.fr

.Camille Mairesse,
Responsable Pilotage et développement : 01 57 21 12 61 : camille.mairesse@prif.fr

.Caroline Auffret,
Responsable Partenariats opérationnels : caroline.auffret@prif.fr

.Christian Kulibanov,
Délégué de l'administrateur : kulibanov.christian@msa75.msa.fr

→ 01 57 21 37 47
→ www.prif.fr
→ contact@prif.fr

Niveau 2 : Développer les actions collectives de prévention

- **En 2017, « 3 vagues » d'appels à projets :**
 - Primo demandes : 10 lauréats pour un montant total de 354 370 €
 - Renouvellements : 6 lauréats pour un montant total de 152 670 €
 - Aides aux aidants: 19 lauréats pour un montant total de 438 038 €

- **Des projets financés dans le cadre de dialogues de gestion**
 - Centres sociaux
 - ANCV
 - France Bénévolat
 - AGIRabcd
 - Adef, Adoma, Coallia

- **Des partenariats pluriannuels ou expérimentaux**
 - Silver Valley
 - MakeSense
 - WeTechCare
 - La Poste

Niveau 3 : Accompagner les retraités fragilisés

Niveau 3 : Accompagner les retraités les plus fragiles

■ L'évaluation globale des besoins afin de mieux connaître les besoins des retraités

La Cnav, dans le cadre de ses orientations, met en œuvre **un dispositif d'évaluation globale des besoins de la personne âgée** qui constitue le pivot de la politique de la Cnav, en faveur des retraités GIR 5 et 6.

Une **évaluation globale à domicile** est **obligatoire** pour toutes les demandes d'aides individuelles, formulées via le dossier de demande.

Dans un souci d'impartialité, de neutralité et de cohérence ayant pour objectif de répondre au mieux aux besoins de la personne, il a été décidé de séparer la fonction d'évaluation de celle de prestation.



Vidéo de présentation

Niveau 3 : Accompagner les retraités les plus fragiles

Ces évaluateurs, professionnels missionnés par la Cnav, sont chargés, dès lors qu'ils ont été sollicités, de :

- proposer un **rendez-vous au domicile** du retraité,
- évaluer ses besoins, prodiguer conseils et recommandations au retraité,
- déterminer, en accord avec la personne, les services adaptés nécessaires.

Si le retraité relève de l'action sociale de la Cnav (présente un critère de fragilité Cnav : isolement social et/ou familial, géographique, santé fragile,...), l'évaluateur :

- établit un plan d'actions personnalisé (PAP),
- transmet à la Cnav une demande de prise en charge financière.

De plus, l'évaluateur aide à la mise en place du plan d'actions personnalisé et assure le suivi.

Niveau 3 : Accompagner les retraités les plus fragiles

Les prestations d'aide individuelle incluses dans le Plan d'Actions Personnalisé (PAP)

Toutes les prestations d'aides individuelles peuvent être prises en charge partiellement par la Cnav dans le cadre d'un PAP limité à un plafond de dépenses (participation du retraité incluse) de 3 000 € par an et par retraité.

Une participation financière, variable selon les ressources, est laissée à la charge du retraité.

Ce PAP peut être composé d'une ou plusieurs prestations adaptées à sa situation afin de préserver son autonomie au sein de son environnement familial, social et géographique.

Exemples de prestations prises en charge par la Cnav :

- Ateliers Prévention des chutes
- Ateliers Prévention perte de mémoire
- Ateliers nutrition
- Les aides techniques (rehausseur, barre d'appui, ...)
- Le transport-accompagnement
- L'aide psychologique
- L'installation et l'abonnement d'une téléassistance
- Le portage des repas
- L'entretien du logement
- L'entretien du linge
- L'aide ménagère à domicile
- La consultation d'un ergothérapeute
- Les protections urinaires
- L'hébergement temporaire
- Les gros travaux ménagers
- Les appels téléphoniques d'*Au bout du fil*

Niveau 3 : Accompagner les retraités les plus fragiles

Ces évaluations sont réalisées au titre des demandes suivantes :

- **Aide au maintien à domicile, (comme vu précédemment)**
- **Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)**

Dans une logique de prévention, l'action sociale de la Cnav Ile-de-France propose aux retraités ne bénéficiant pas déjà d'une prise en charge financière au titre PAP, le dispositif « Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation ».

Cette aide vise à favoriser le retour à domicile des retraités présentant une perte d'autonomie momentanée à la suite d'une hospitalisation.

Les prises en charge accordées dans le cadre de ce dispositif se déclinent sur une période de trois mois.

La participation financière de la Cnav est calculée en fonction des ressources du retraité et dans la limite d'un plafond de dépenses (participation du retraité incluse) de 1 800 € pour 3 mois.

La CNAV propose des parcours d'aide particuliers pour les personnes âgées en situation de rupture (ex : veuvage)

Niveau 3 : Accompagner les retraités les plus fragiles

Ces évaluations sont réalisées au titre des demandes suivantes :

- **Aide à l'Amélioration de l'Habitat (AAH)**

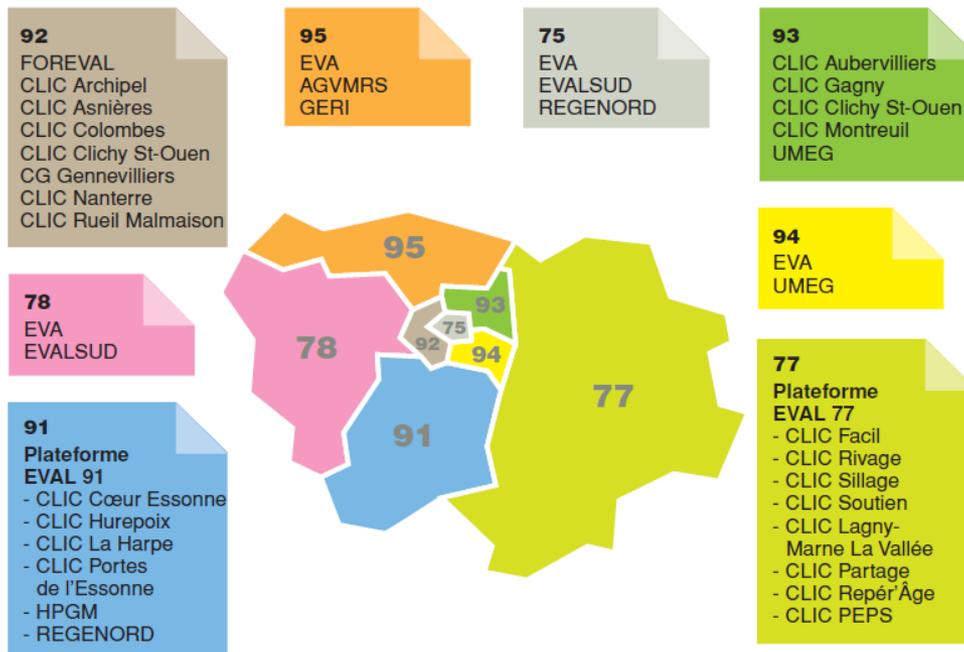
Aide à l'habitat permettant de réaliser des travaux d'amélioration du logement et de répondre aux difficultés liées à la précarité énergétique.

Dans le cadre de la coordination des financements et pour simplifier les démarches des retraités et les interventions des prestataires Habitat, la liste des travaux éligibles à une aide de la Cnav correspond à celle diffusée par l'ANAH.

La participation de la Cnav varie de 30 à 65 % des dépenses dans la limite de trois plafonds fixés respectivement à 2 500 €, 3 000 € et 3 500 € selon les ressources.

La participation de la Cnav est calculée sur le coût des travaux (déduction faite des aides légales) et des ressources mensuelles du retraité.

Structures évaluatrices missionnées par la Cnav en Ile-de-France



Profil des évaluateurs

- Conseillers en Economie Sociale et Familiale
- Assistants sociaux
- Infirmiers

Focus sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)

Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV)

- **28 décembre 2015** - entrée en vigueur le 1er janvier 2016
- **3 piliers de la loi** : « anticiper », « adapter », « accompagner » → « anticipation » : la prévention de la perte d'autonomie devient un axe essentiel de la politique de l'âge

La conférence des financeurs est l'un des dispositifs phares de la loi.
L'article L.233-1, définit la conférence des financeurs ainsi :

« Dans chaque département, une conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées établit un diagnostic des besoins des personnes âgées de soixante ans et plus résidant sur le territoire départemental, recense les initiatives locales et définit un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention. »

Composition de la conférence des financeurs

Présidence : Président du Conseil départemental

Vice-présidence : Directeur général de l'ARS ou son représentant

Membres :

- Département
- ARS
- Régimes de base d'assurance vieillesse (CNAV, MSA, RSI) et d'assurance maladie (CPAM et/ou CRAMIF)
- Anah (Agence Nationale de l'Habitat)
- Autres collectivités Territoriales, EPCI
- Institutions de retraite complémentaire
- Fédération nationale de la mutualité française
- Toute autre personne physique ou morale concernée par les politiques de prévention de la perte d'autonomie

- **Enjeu** : Montée en puissance au niveau départemental des politiques de prévention de la perte d'autonomie, sur la base de stratégies locales définies
 - **Objectifs** : Coordination des actions déjà financées + possibilité de financer des actions nouvelles, en complément des prestations légales et réglementaires
 - **3 missions** :
 1. Etablir un diagnostic des besoins des personnes âgées en termes de prévention
 2. Recenser les actions existantes
 3. Définir un programme coordonné de financement des actions de prévention
- + Définir une méthodologie de travail (règlement intérieur prévoyant les règles d'organisation et de fonctionnement : instances, groupes de travail, etc.)

Soutenir le développement des lieux de vie collectifs

- **Une politique en faveur du logement intermédiaire inscrite dans une démarche de prévention de la perte d'autonomie.**

- **Déclinée en 3 axes :**
 - Aider les structures permettant l'amélioration de la vie sociale et la prévention de la perte d'autonomie, grâce à des actions d'animation culturelle et sociale ou des activités physiques, au niveau local,
 - Favoriser les modes d'accueil intermédiaires entre l'habitat individuel et l'hébergement collectif en institution,
 - Soutenir le développement d'un cadre de vie de qualité au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA).

Type d'établissements financés

- Résidence autonomie
- Foyer logement
- MARPA
- Groupe de logements individuels – domicile services
- Logement foyer travailleurs migrants
- Structures Accueil de jour
- Foyers d'animation, salles polyvalentes, club de retraités



- **Participation aux coûts de construction, de réhabilitation et équipement des lieux de vie collectifs accueillant principalement des personnes retraitées autonomes**
- **Amélioration de la vie sociale et du cadre de vie**
- **Diversification des structures d'accueil et émergence de nouvelles initiatives**
 - répondant aux besoins et attentes des personnes retraitées, socialement fragilisées, relevant des GIR 5 et 6,
 - inscrites dans une politique de prévention de la perte d'autonomie et des effets du vieillissement,
 - répondant au cahier des charges de l'Assurance Retraite.

- **Proposer une offre de proximité :**
 - garantissant un cadre de vie sécurisant
 - répondant à des besoins locaux en concertation avec l'ensemble des partenaires (financeurs, intervenants à domicile)

- **Établir un projet de vie sociale :**
 - centré sur la prévention de la perte d'autonomie : notamment via la mise en place de Parcours de Prévention avec le Prif
 - structurant le programme de construction ou de rénovation

- **Offrir des prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées fragilisées**

- **Présenter un cadre architectural de qualité inscrit dans une démarche de développement durable**

- **Pour les petits travaux ou les dépenses d'équipement (hors programme global) :**
 - Aide sous la forme d'une subvention pour un montant inférieur à 100 000 €

 - **Pour les projets d'investissement lourds :**
 - Aide sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable jusqu'à 10 ans (prêt équipement) 20 ou 30 ans (prêt construction)
- L'ensemble du coût du projet et des travaux sont pris en compte à l'exception de ceux des espaces collectifs partagés.

La mise en place de partenariats par des dialogues de gestion

- Afin de déployer la mise en œuvre de la politique favorisant le logement intermédiaire, la Dasif met en place des partenariats, formalisés par une convention cadre, avec les acteurs du secteur.
- Les principaux objectifs de ce partenariat visent à :
 - Trouver des solutions de financement adaptées aux besoins du porteur de projet en vue d'améliorer la qualité de vie des résidents tout en maîtrisant leur redevance.
 - Assurer la traduction technique et architecturale des projets innovants
- Cette démarche s'inscrit naturellement dans un calendrier de gestion après communication d'une planification pluri annuelle des travaux prévus et permettant d'harmoniser au mieux les performances à atteindre et les niveaux de ressources nécessaires.

Plan d'aide à l'investissement pour les résidences autonomie

Bilan 2017
Edition 2018

■ POUR LA RÉNOVATION DES RESIDENCES AUTONOMIE

■ Plans annuels

■ Objectif loi ASV : conforter et dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie ».

■ Coordination de financements CNAV et CNSA afin de financer, sous forme de subventions, des travaux de réhabilitation, de modernisation, de mise aux normes ou de restructuration des logements-foyers.

■ En 2015, 49 dossiers de logements-foyers correspondant à 2 970 logements individuels, ont été sélectionnés.

■ En 2016, la Dasif a reçu 17 demandes et 4 projets ont été retenus pour une enveloppe totale de 1 200 000 €. Critère : une complémentarité avec le dispositif régional (prêt).

■ En 2017, la Dasif a reçu 15 demandes et 4 projets ont été retenus pour une enveloppe totale de 1 000 000 €. Critère : une complémentarité avec le dispositif régional (prêt).

PAI 2014

PAI 2015

PAI 2016

PAI 2017

264 dossiers présentés
110 millions d'euros sollicités

111 dossiers présentés
42 millions d'euros sollicités

98 dossiers présentés
30 millions d'euros sollicités

149 dossiers présentés
37,12 millions d'euros sollicités



27 résidences autonomie
retenues

49 résidences autonomie
retenues dont 1 MARPA

53 résidences autonomie
retenues dont 2 MARPA

59 résidences autonomie
retenues dont 4 MARPA

1 338 logements individuels

2 970 logements individuels

2 673 logements individuels

2 843 logements individuels

188 résidences autonomies dont 7 MARPA soit 9 824 logements

- **xxx 2018 : Lancement de l'appel à projet national et mise en oeuvre des plans de communication locaux par les caisses régionales.**
- **30 juin 2018 : Clôture de l'appel à projet national → Pourra être décalé.**
- **14 septembre 2018: Transmission à la Cnav des dossiers préciblés dans le cadre du PAI 2018, en complétant et renvoyant un tableau de synthèse.**
- **28 septembre 2018: Réajustement de l'enveloppe en fonction des caisses n'ayant aucun ou pas assez de dossiers et notification aux caisses régionales des financements relatifs au PAI 2018.**
- **12 octobre 2018: Transmission à la Cnav des notes de synthèse des dossiers retenus par les caisses régionales.**
- **jusqu'au 31 décembre 2018: Information des instances régionales et notification aux porteurs de projets.**

Répartition PAI 2018

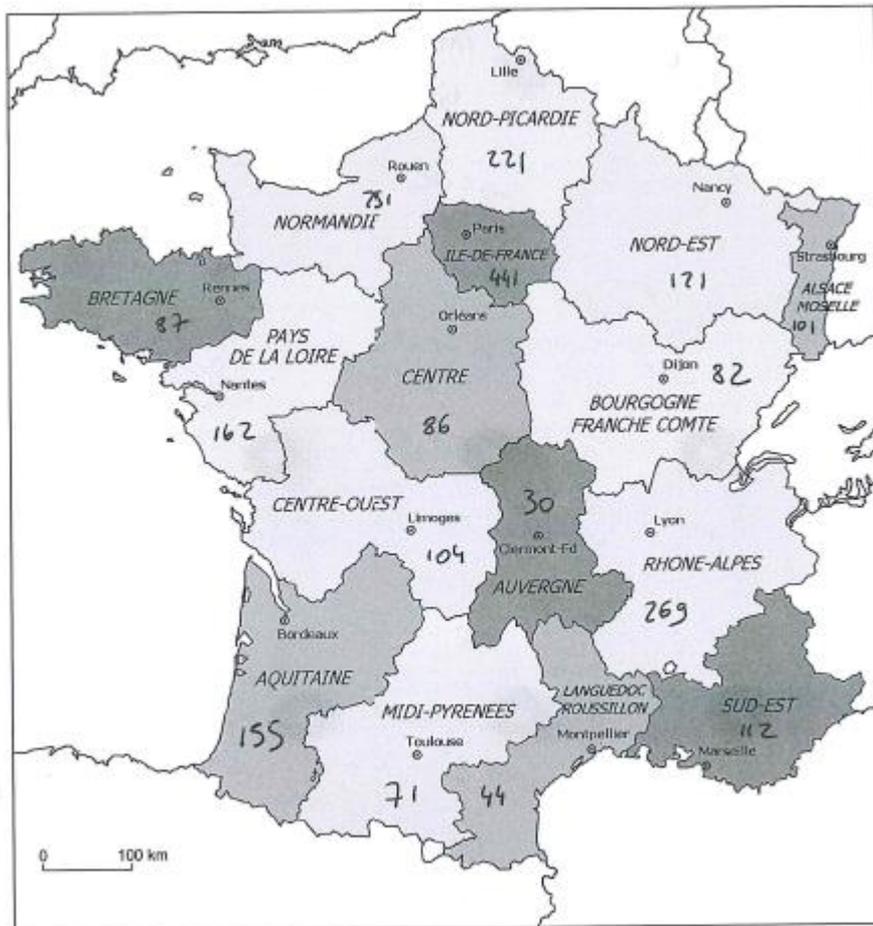
	Enveloppe initiale
Alsace Moselle	395 000 €
Aquitaine	628 000 €
Auvergne	311 000 €
Bourgogne Franche-Comté	633 000 €
Bretagne	661 000 €
Centre Val de Loire	500 000 €
Centre Ouest	511 000 €
Ile de France	1 000 000 €
Languedoc Roussillon	496 000 €
Midi Pyrénées	536 000 €
Nord Est	452 000 €
Nord Picardie	830 000 €
Normandie	682 000 €
Pays de la Loire	462 000 €
Rhône Alpes	938 000 €
Sud Est	965 000 €
TOTAL	10 000 000 €

SEFORA

Renforcer l'efficacité de l'outil

- Engager une politique de complétude de l'outil avec une version allégée mais plus pertinente du questionnaire
- Bonnes pratiques: demander à chaque gestionnaire de compléter sa fiche en même temps que le dépôt d'une demande de financement
- Objectif de la DNAS pour 2018: lancer un marché national à localisation géographique de 5 lots (regroupement de caisses pour atteindre une maille de 460 RA) afin de trouver des prestataires plus proches du terrain
- But: compléter SEFORA sur la base d'un questionnaire allégé
- Marché instruit, passé et financé par la Cnav mais relayer par les caisses et pris en charge par une caisse par lot
- 25 000 € maximum par lot, lancement du marché soumis à accord des Administrateurs
- Occasion d'apporter les modifications nécessaires à l'outil

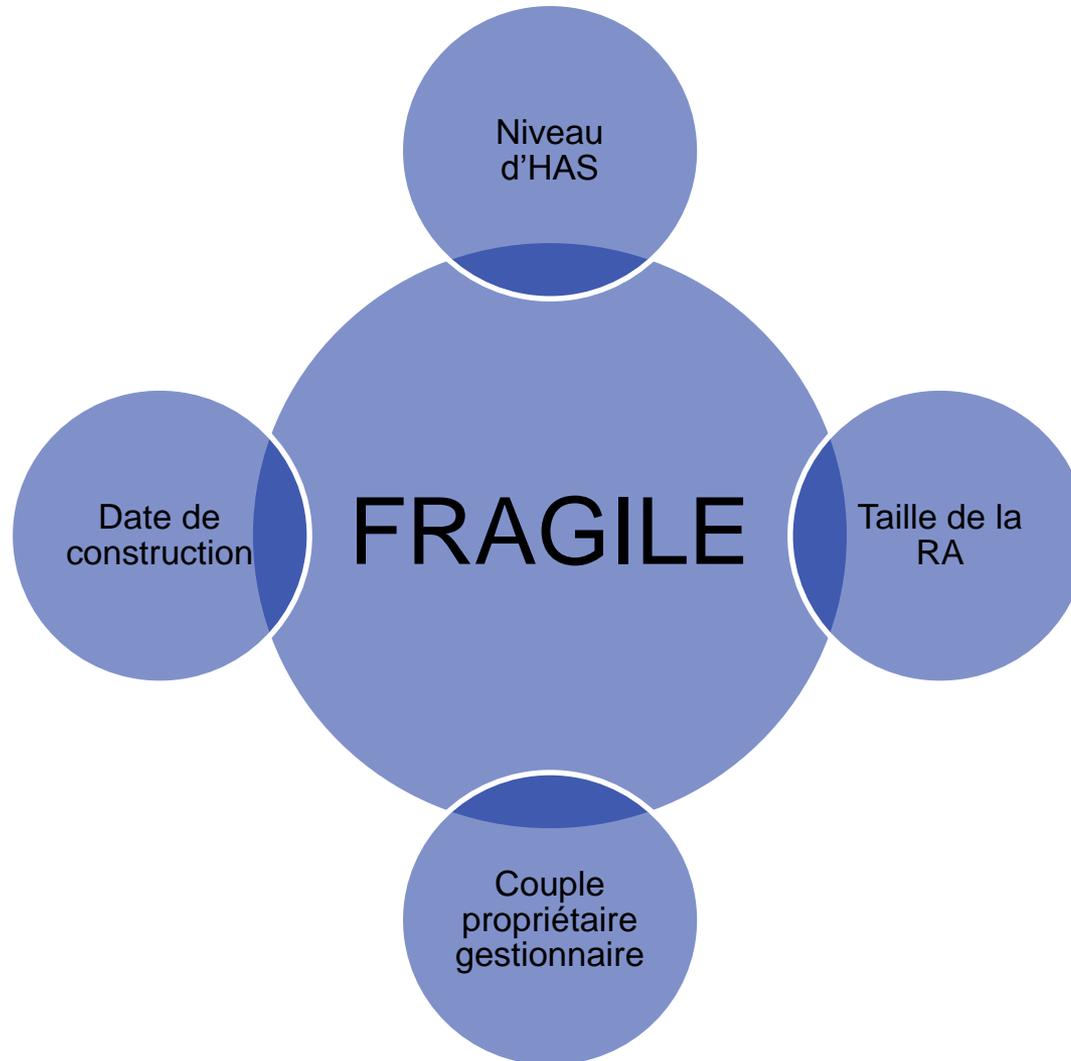
Marché national à localisation géographique



- Lot 1: **IDF** → 441 RA
- Lot 2: Nord Picardie + **Normandie** → 472 RA
- Lot 3: **Nord Est** + Alsace Moselle + Bourgogne Franche Comté + Auvergne + Centre Val de Loire → 420 RA
- Lot 4: Bretagne + **Pays de la Loire** + Centre Ouest + Aquitaine → 508 RA
- Lot 5: Midi Pyrénées + Languedoc Roussillon + **Rhône Alpes** + Sud Est → 496 RA
- En gras: caisses pilotes

Mieux cibler pour mieux proposer

Critères de fragilités d'une RA issus de l'ENCB



Critères d'utilité des résidences autonomie sur le territoire

■ Possibilité d'utiliser les Observatoires des situations de fragilité:

- Intégration des résidences autonomie
- Intégration des 4 critères de fragilité issus de l'ENCB présents dans SEFORA
- Utilisation de données pertinentes présentes dans les ODF:
 - Score de fragilité du département
 - Score de fragilité du canton
 - Taux de seniors
- Ajout de données pertinentes (exemple: perspectives d'évolution du taux de seniors,...) → à déterminer

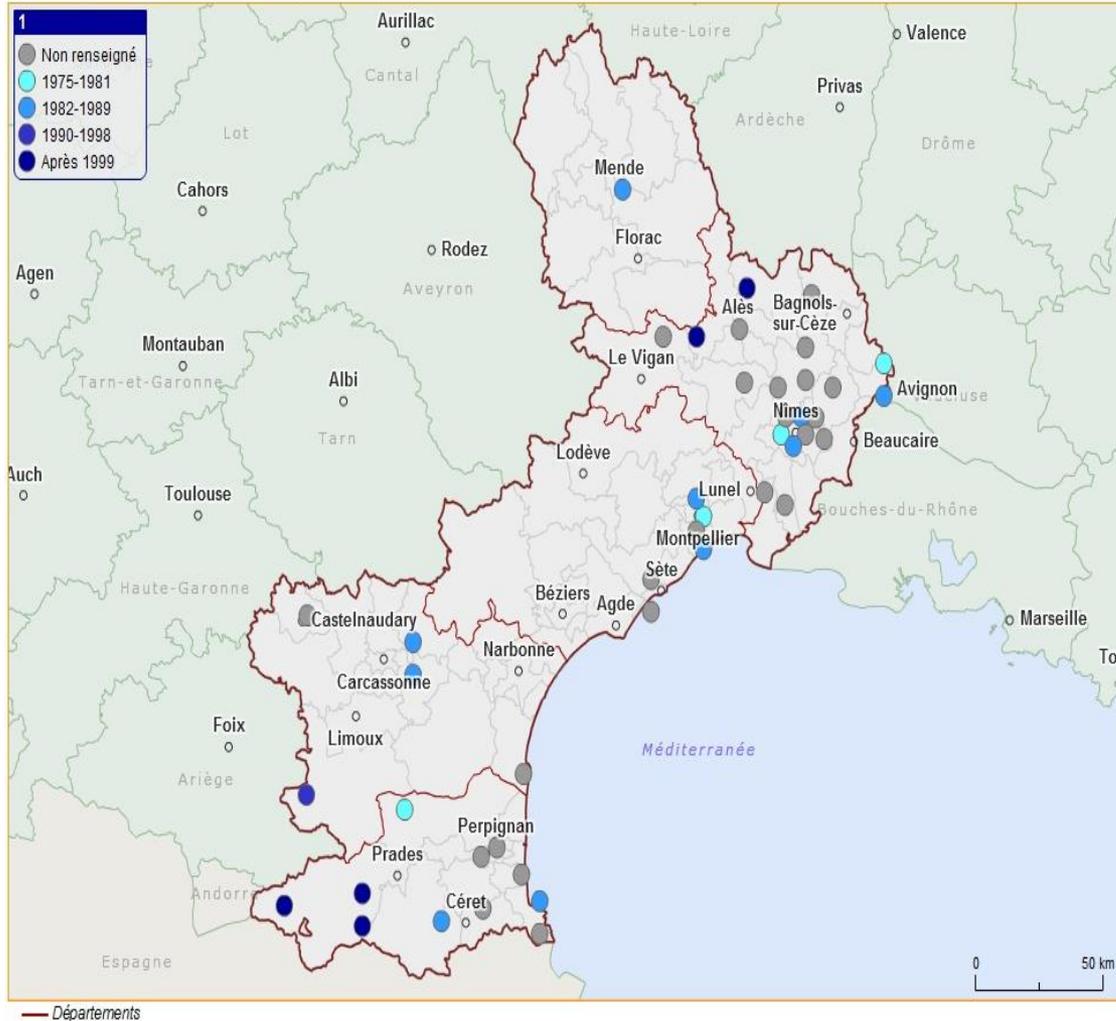
Nouvel

Indica –
teur

Compo –
site ?

L'exemple du Languedoc Roussillon

Année de construction - source : Sefora, Cnav



Présence des résidences autonomie et date de construction

Dpt	Nbre de RA	Pas de réponse	Taux de réponse
Aude	5	1	20%
Gard	21	10	48%
Hérault	6	2	33%
Lozère	1	0	0%
PO	11	4	36%
Total	44	17	39%

L'exemple du Languedoc Roussillon

1 - Score moyen de la fragilité sociale des retraités de l'interrégime, 80 ans et plus, 2016 - source : Interrégime (MSA, RSI, CNAV)

2 - Année de construction - source : Sefora, Cnav



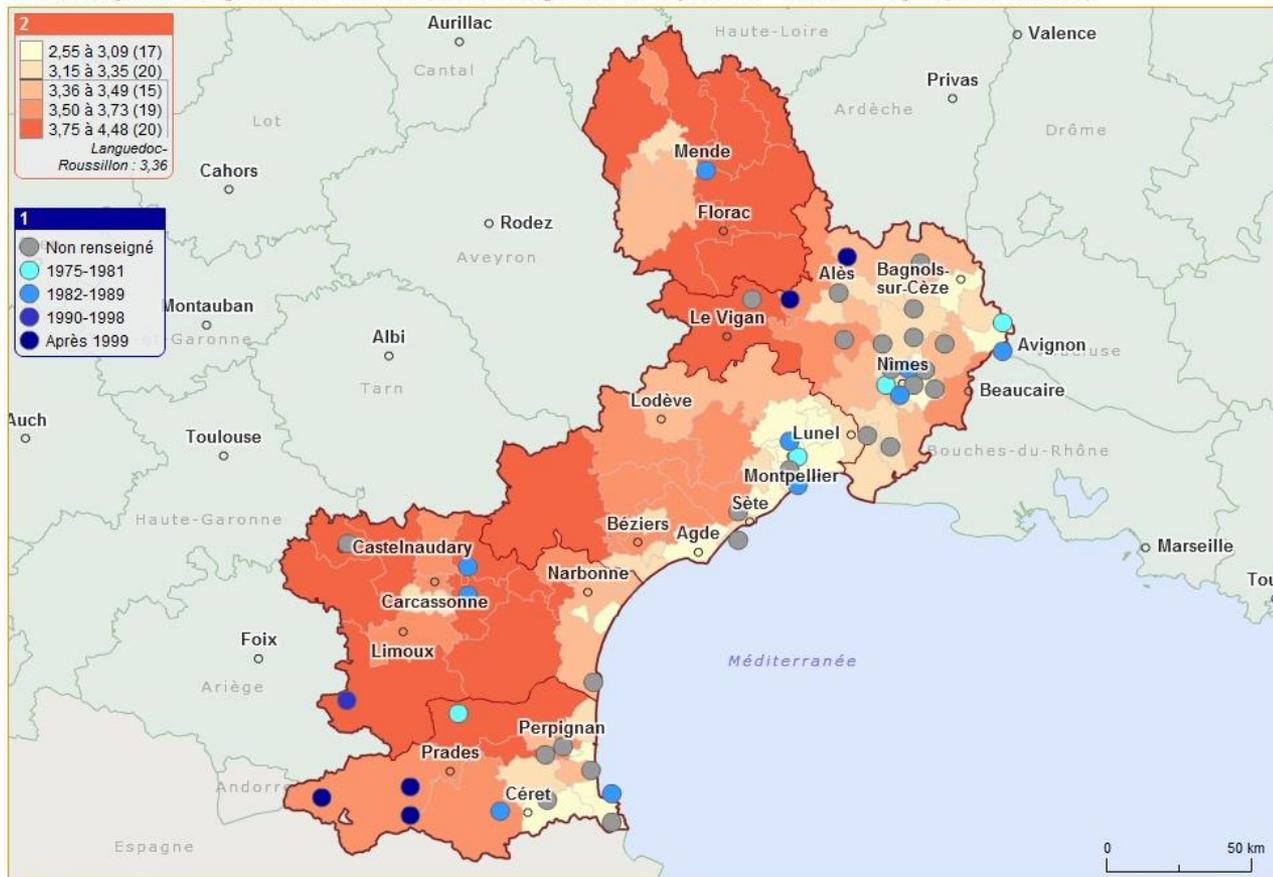
Indice de fragilité par département

La Lozère est le département le plus fragile mais avec une seule résidence autonomie

L'exemple du Languedoc Roussillon

1 - Année de construction - source : Sefora, Cnav

2 - Score moyen de la fragilité sociale des retraités de l'interrégime, 80 ans et plus, 2016 - source : Interrégime (MSA, RSI, CNAV)



Indice de fragilité par canton

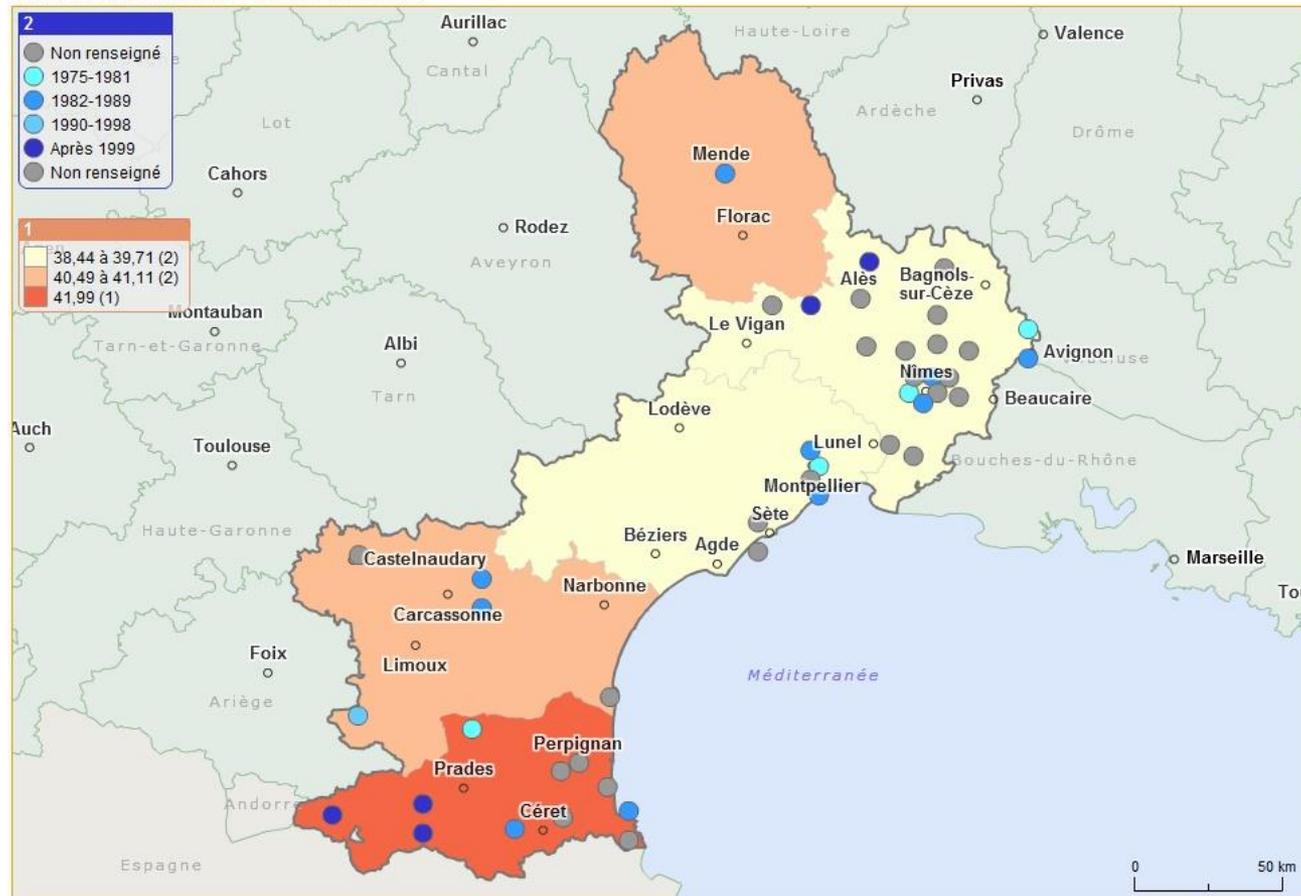
Les territoires les plus fragiles semblent peu couverts

— Départements

L'exemple du Languedoc Roussillon

1 - Part des retraités de l'interrégime- 2016- 75 ans et plus - source : Interrégime (Cnav, SSI, MSA)

2 - Année de construction - source : Sefora, Cnav



Part des retraités
De 75 ans et plus

Les territoires les plus peuplés de 75 ans et plus semblent correspondre avec les territoires de fragilité.

L'exemple du Languedoc Roussillon

1 - Part des personnes de 60 ans et plus dans la population à l'horizon 2040 (Projection) - source : INSEE

2 - Année de construction - source : Sefora, Cnav

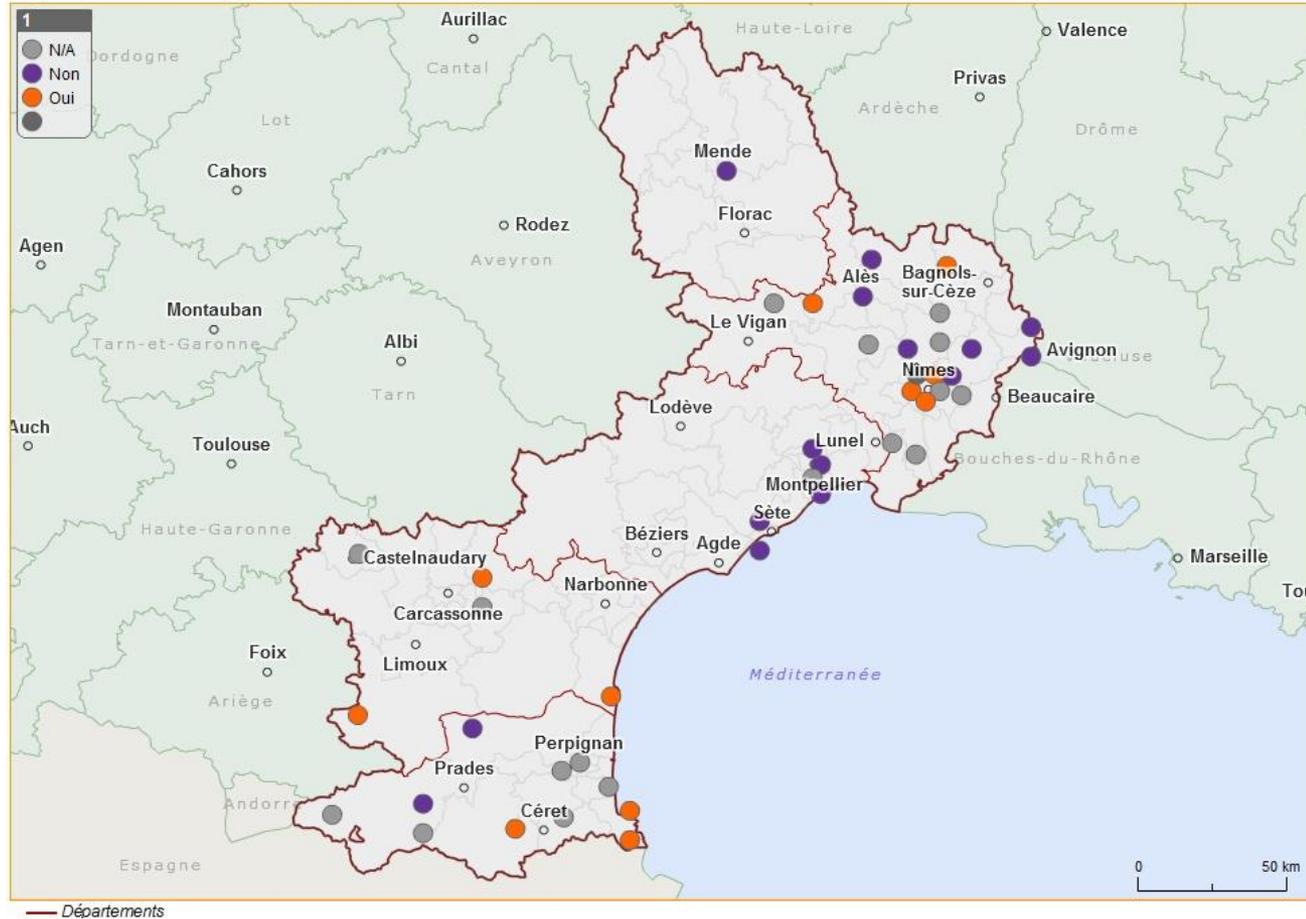


Part des Retraités à l'horizon 2040

La Lozère est le département qui comptera la plus forte évolution de son nombre de retraités, suivi par les PO et l'Aude.

L'exemple du Languedoc Roussillon

Le gestionnaire est-il le propriétaire? - source : Sefora, Cnav



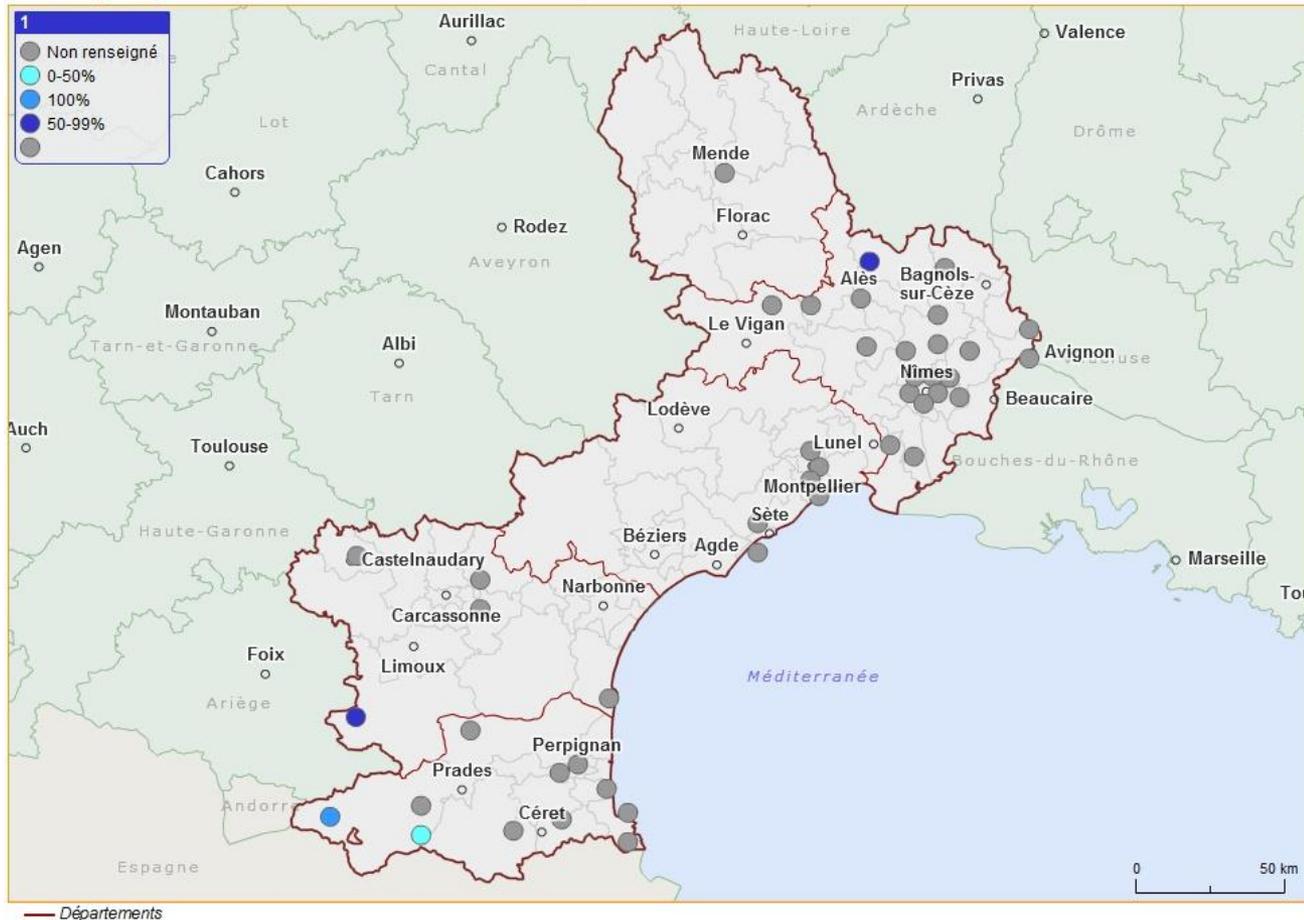
Nature du couple
Propriétaire
Gestionnaire

Dichotomie
Sur les territoires
Les moins fragiles

Coïncidence
Sur les territoires
Les plus fragiles

L'exemple du Languedoc Roussillon

Pourcentage de places habilitées à l'aide sociale - source : Sefora, Cnav

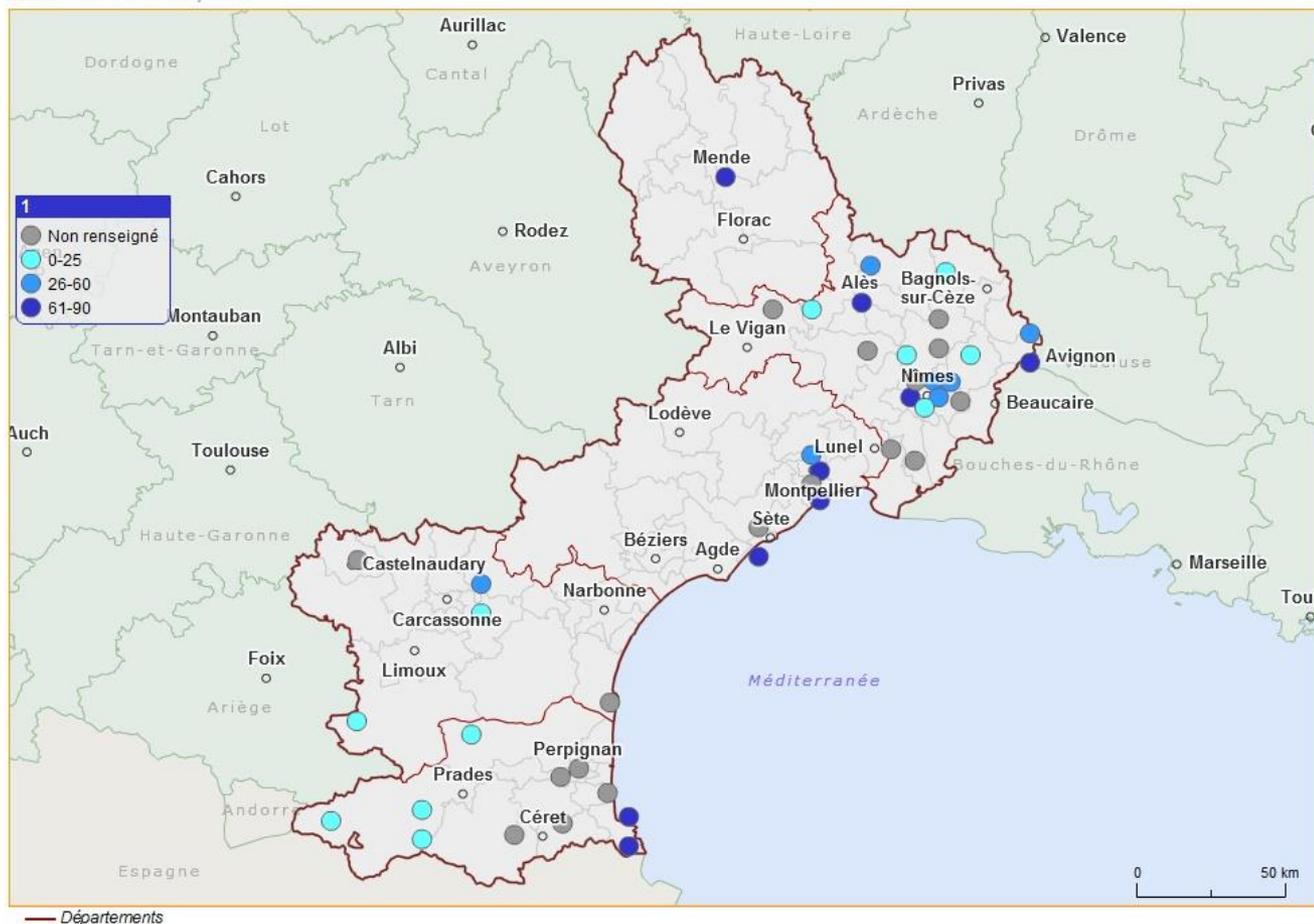


Pourcentage D'habilitation À l'aide sociale

Parmi les RA qui ont répondu, la majorité de celles dans les territoires fragiles ne sont pas 100% HAS et ne peuvent pas prétendre aux financements traditionnels de la CDC.

L'exemple du Languedoc Roussillon

Taille - source : Sefora, Cnav



L'Aude et les PO disposent de Petites résidences autonomie, facteur de fragilité

Lozère:

- Territoire fragile
 - Part des retraités en 2040 fortement à la hausse alors qu'il est déjà important
 - Une seule résidence autonomie avec un gestionnaire différent du propriétaire mais
 - Relativement récente
 - 100% HAS
 - Grande taille
- Territoire intéressant pour un appel à projet?

Logement Foyer Résidence Piencourt

Fiche d'identité de la résidence autonomie

- **Année de construction: 1982-1989**
- **Places disponibles: 61**
- **Département: Lozère**
- **Ville: Mende**
- **Population: 12566 habitants**
- **Part des plus de 60 ans: 23,4%**
- **Le propriétaire est-il le gestionnaire? Non**
- **Habilitation à l'aide sociale: Non**
- **Type de territoire: Urbain**



Caractéristiques et enjeux du territoire

- La Lozère est le département français avec la densité de population la plus faible: territoire particulièrement fragile aux enjeux de vieillissement.
- Croissance légèrement positive de la population: mais reste un territoire très isolé avec peu d'équipements et d'accès aux soins.
- Le Département est doté de 30 maisons de retraite et est classé 14^{ème} département pour la qualité de ses structures d'accueil (source Guide de Santé 2011).
- Département de la Lozère a mis en place un plan d'action sur le bien vieillir à travers le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) qui occupe une place essentielle sur le territoire.

Principaux point d'attention de la résidence autonomie sur le territoire

- Seule résidence autonomie dans le département de la Lozère: vide en termes d'offre d'habitat regroupé.
- La résidence dispose d'un espace dédié aux activités diverses: les espaces collectifs ont une superficie totale de 416,0m². La résidence a 20 espaces salon pour une surface de 244 m².
- Beaucoup d'activités organisées: animations quotidiennes, thé dansant, gym, mémoire, atelier multimédia etc. (Source: p36 Bien vieillir en Lozère, Le conseil général accompagne nos aînés et leurs familles).

Plan et potentiel de la RA

- Résidence autonomie qui joue un rôle important pour le territoire
- Département particulièrement attentif à la thématique du vieillissement et les actions sont valorisées par le conseil départemental.

Plan



■ Aude et Pyrénées-Orientales

- Plusieurs résidences éloignées des grands centres urbains sur des territoires fragiles
- Taux de retraités de plus de 75 ans important
- Avec une évolution moyenne à venir
- Une part intéressante de résidence autonomie dont le propriétaire est le gestionnaire → facilité de prise de décision
- Un grand nombre construit entre 75 et 89 → FRAGILITE
- Très peu d'habilitation à l'aide sociale → FRAGILITE
- Beaucoup de petits établissements → FRAGILITE

→ Territoires à surveiller ?

Logement Foyer Les Nids Trébéens

Fiche d'identité de la résidence autonomie

- Année de construction: **1975-1981**
- Places disponibles: **50**
- Département: **Aude**
- Ville: **Trèbes**
- Population: **5495 habitants**
- Part des plus de 60 ans sur le territoire: **24,5%** (source SCOT p18)
- Le propriétaire est-il le gestionnaire? **Oui**
- Habilitation à l'aide sociale: **Non**
- Type de territoire: **Périurbain**



Caractéristiques et enjeux du territoire

- Périphérie de l'agglomération urbaine de Carcassonne qui connaît un léger vieillissement de sa population qui peut s'expliquer par le prix du foncier, le manque de structure universitaire et un cadre de vie agréable pour les personnes âgées.
- Perte de population de la commune entre 20014 et 2016 (-0,1% chiffres INSEE) Trèbes et Carcassonne concentrent les logements sociaux du territoire (96%)
- Territoire considéré comme fragile car peu de commerces à proximité et peu de transports.

Principaux point d'attention de la résidence autonomie sur le territoire

- Présenté par la ville comme un pôle d'attraction de la commune pour les personnes âgées.
- La résidence n'est pas habilitée à l'aide sociale mais bénéficie d'une convention APL.
- Organisation particulière de la résidence: conseil de vie sociale où siègent des résidents, des représentants des familles et de l'administration qui veille à la bonne gestion de l'établissement. Le gestionnaire/ propriétaire est le Centre communal d'action social, lieu d'animation social de la ville.
- Résidence qui propose des services complémentaires: service de sécurité, navette pour le centre et le marché dominical, restaurant (source: <http://www.ville-trebes.com/solidarite/les-nids-trebeens>)

Bilan et potentiel de la RA

- Propriétaire est le gestionnaire de la résidence: gestion facilité mais pas d'habilitation à l'aide sociale.
- Construction ancienne mais RA bien intégré sur le territoire avec des services divers.
- Territoire à surveiller car présente des risques de fragilité

Plan



Logement Foyer Pierre Brossolette

Fiche d'identité de la résidence autonomie

- **Année de construction: 1975-1981**
- **Places disponibles: 48**
- **Département: Pyrénées-Orientales**
- **Ville: Saint-Paul de Fenouillet**
- **Population: 1842 habitants**
- **Part des plus de 60 ans: 35%**
(source INSEE)
- **Le propriétaire est-il le gestionnaire? Non**
- **Habilitation à l'aide sociale: Non**
- **Type de territoire: Rural isolé**



Caractéristiques et enjeux du territoire (source INSEE chiffres détaillés de la commune de Saint-Paul de Fenouillet publié le 20/03/2018 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-66187>)

- Population très âgée dans un territoire fragile: - 793 habitants depuis 1968, -34hab entre 2009 et 2014
- 21% des logements sont vacants, 9% sont des résidences secondaires.
- 29% des résidents de la commune ont emménagé depuis 30 ans ou plus
- 50% de la population n'a aucun diplôme.

Principaux points d'attention de la résidence autonomie sur le territoire

- Le CCAS est en train de mettre en place une démarche pour devenir le propriétaire à la place du bailleur Roussillon Habitat (SEFORA).
- Un espace salon de 34m² et trois espaces d'activités diverses de 102 m².
- Des travaux d'un montant total de 95440€ ont été réalisés sur les cinq dernières années et 8300€ de travaux sont encore envisagés.
- Studio F1 est en location au prix de 529,56€ sans les repas (source <https://essentiel-autonomie.humanis.com/trouver-maison-retraite-ehpad/foyer-logement/660782988/residence-pierre-brossolette-st-paul>)

Bilan et potentiel de la RA

-  Cumul des critères de fragilité du territoire et de la résidence autonomie.
-  Département particulièrement affecté par la thématique du vieillissement.

Plan



Merci de votre attention